



CAP AGRICOLE SERVICES AUX PERSONNES ET VENTE EN ESPACE RURAL

à Bengy-sur-Craon du 01/09/2025 au 27/08/2027

Financé par



Formation initiale

Bengy-sur-Craon

Tél : 02 48 66 20 80

Mail : secretariat.bengy-sur-craon@cneap.fr

Mail contact: secretariat.bengy-sur-craon@cneap.fr

[En savoir plus sur la formation](#)

CONDITIONS D'ADMISSION

Pré-requis :

-

Niveau de sortie :

Niveau 3 (CAP, BEP)

Contenu et programme

Objectifs :

Le certificat d'aptitude professionnel agricole "Services aux personnes et vente en espace rural" couvre deux champs professionnels :

- **Accueil-vente**

Le titulaire du diplôme est un employé qualifié de niveau V, qui assure des activités d'accueil - vente. Il exerce son métier auprès de publics et clients divers, dans des commerces ruraux, de

proximité et de première nécessité, dans des activités de services, et dans des commerces non sédentaires. Ces métiers s'exercent au sein de magasins de détail en alimentation générale ou spécialisée, d'entreprises artisanales (fromagerie, boucherie, boulangerie, ...), de petites et moyennes surfaces ou sur les marchés, par exemple. Le (la) titulaire de l'emploi est en contact avec les clients, il doit faire preuve d'une certaine rigueur et autonomie dans les tâches et dans les relations qu'il entretient avec les clients. Il réalise les activités sous le contrôle d'un encadrement ou de l'employeur.

- **Services aux personnes**

Le titulaire du diplôme est un employé qualifié de niveau V, qui assure des activités de services aux personnes,

qui se définissent comme l'ensemble des activités contribuant au mieux-être des personnes. Il s'agit d'un secteur très diversifié et le titulaire du diplôme exerce son métier auprès de nombreux publics et notamment des publics dits fragiles : petite enfance, personnes handicapées, personnes âgées ou/et dépendantes.

Il est employé au sein de diverses structures publiques ou privées, correspondants aux :

- Lieux de vie : domicile ou structure collective d'hébergement (de type maisons de retraite, EHPAD, foyer-logement...).

- Lieux d'accueil journalier : garderie, établissement scolaire, hôpital de jour...

- Lieux de travail : entreprise, même si cela est une caractéristique plutôt urbaine.

Il réalise ses activités sous le contrôle d'un encadrement ou de l'employeur, mais il doit faire preuve d'initiatives

dans les tâches d'entretien et d'hygiène et dans les relations qu'il entretient avec les personnes dont il a la charge.

Programme :

Enseignements professionnels

- **Insertion de l'employé dans la structure**

- Identifier les règles de fonctionnement d'une structure.

- Caractériser les entreprises pourvoyeuses d'emploi.

- Repérer les éléments du contrat de travail et identifier les éléments du salaire.

- Se projeter dans le monde du travail.

- Identifier les caractéristiques d'un emploi en structure.

- **Communication interpersonnelle en situation professionnelle**

- Caractériser les principaux publics des services.

- Mettre en œuvre des techniques de communication adaptées aux différents publics et situations professionnelles.

- Mettre en œuvre des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social.

- Communiquer à l'ère du numérique.

- **Techniques des services à la personne**

- Réaliser des actes de la vie quotidienne dans le domaine de la restauration et de l'entretien des

locaux.

- Réaliser des actes de la vie quotidienne visant au développement et au maintien de l'autonomie de la personne dans une perspective d'hygiène et de sécurité.

- **Techniques et pratiques professionnelles commerciales**

- Situer le point de vente dans le système commercial.
- Approvisionner le point de vente.
- Maintenir le rayon en état marchand.
- Accompagner le client dans son acte d'achat.

Informations pratiques

Organisme responsable :

[LEAP Bengy sur Craon](#) - Bengy-sur-Craon

Publics :

- Public de la formation initiale

Financement :

- Formation scolaire : privé

Contact :

RUSAFA Laurence 02 48 66 20 82

Numéro de session : 562398S / Référence GIP : 6211

Mise à jour le 03/10/2024